

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025
Délibération N°2025-130



VILLE de RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 30
Conseillers excusés et représentés : 5

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

L'an 2025, le vendredi 14 novembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 7 novembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSEDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (30) :

Mesdames ABOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BERTAU Iléana, BEZOMBES Martine, BULTELL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CROUZET Maryline, ECHENE Eléonore, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSI Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COSSON Jean-Michel, CORTESE Franck, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, TEYSEDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (5) :

CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	BULTELL-HERMENT Monique
COMBET Arnaud	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
GOMBERT Benjamin	a donné pouvoir à	ALAUZET Céline
MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie	a donné pouvoir à	CORTESE Franck
RUBIO Frédéric	a donné pouvoir à	LAURAS Christophe

Secrétaire de séance : COLIN Laure

DELIBERATION N°2025-130 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - Aides à l'installation de téléassistance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023-137 relative à l'augmentation du montant de la subvention accordée pour la téléassistance à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2024-173 du 19 décembre 2024 relative au budget primitif 2025 – budget principal ;

Vu la délibération n°2025-089 relative à l'attribution d'aides à l'installation de téléassistance pour un montant de 315 € ;

Vu la délibération n°2025-109 relative à l'attribution d'aides à l'installation de téléassistance pour un montant de 210 € ;

Considérant ce qui suit :

Pour l'année 2025, le Conseil Municipal a voté un crédit de 2 000 € afin de faciliter l'accès au service de téléassistance à toute personne âgée de plus de 80 ans et vivant seule à Rodez. L'aide financière octroyée correspond au remboursement du coût de l'installation par un opérateur librement choisi, à concurrence d'un montant de 35 €.

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

Les dossiers déposés en 2025 s'appuient sur les critères en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'équipement de 35 € à :

- M. Jacky TAHAY
- Mme Thérèse ROUALDES
- M. Michel SALESSES
- Mme Odette ROCHEON

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025
Délibération N°2025-130

Le montant total s'élève à hauteur de 140 €.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Le Conseil municipal à l'unanimité, par 35 voix pour :

- approuve les attributions de subventions d'équipement ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Laure COLIN
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSEDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 21 novembre 2025

Transmise en Préfecture le 21 novembre 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.